

***FRANCE-AMÉRIQUE Magazine*, Revue des nations américaines, 1956, no 1-3. LANCTOT, Gustave, « Les relations franco-canadiennes après la conquête et avant « La Capricieuse » », p. 27-29.**

Lionel Groulx, ptre

Volume 10, numéro 2, septembre 1956

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301767ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301767ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Groulx, L. (1956). Compte rendu de [*FRANCE-AMÉRIQUE Magazine*, Revue des nations américaines, 1956, no 1-3. LANCTOT, Gustave, « Les relations franco-canadiennes après la conquête et avant « La Capricieuse » », p. 27-29.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 10(2), 286-294.  
<https://doi.org/10.7202/301767ar>

FRANCE-AMÉRIQUE Magazine, Revue des nations américaines, 1956, no 1-3.

On pourra lire, en la section « Le Nouveau Monde », p. 27-29, un article de M. Gustave Lanctot: *Les relations franco-canadiennes après la conquête et avant « La Capricieuse »*. M. Lanctot, que l'on nous donne encore pour un « Directeur des Archives du Canada », s'emploie à délimiter exactement la partie historique de l'apparition de la corvette française *La Capricieuse*, à Québec, en juillet 1855. Ce n'était là qu'un début de « contacts officiels » entre la France et le Canada, pour fins de commerce. L'enthousiasme populaire y voulut voir un retour soudain de la vieille métropole vers sa colonie trop oubliée, et une reprise « après leur rupture », des relations entre les deux. M. Lanctot prend occasion de l'anniversaire de l'événement de 1855 pour s'attaquer à ce qu'il appelle la « double légende de l'abandon du Canada par la France et de l'isolement intellectuel » du Canada « après 1760 ». Et la légende, il prétend la démolir en rappelant, entre les deux pays, divers échanges ininterrompus: échanges commerciaux, en particulier de librairie, échanges de visites ou de séjours, courants d'immigration française vers l'ancienne colonie.

Nous ne suivrons pas l'auteur de l'article en cette double réfutation menée, à ce qu'il semble, d'un point de vue fort restreint, et avec une visible intention d'apologète. Sur ce qu'il appelle « l'abandon du Canada par la France », expression qu'on remplacerait peut-être, pour plus de justesse, par simple désintéressement dégénéralant à la longue en oubli, tous ceux d'entre nous qui ont tant soit peu vécu en France, même de nos jours, savent, croyons-nous, comme il serait facile d'aligner autant de textes ou de témoignages pour et contre cet état d'esprit. Tout un livre serait à faire qui pourrait porter ce titre: *La redécouverte du Canada par la France*. En 1921-1922, en séjour d'étude à Paris, j'organisais avec quelques amis: Augustin Frigon, Paul Riou, l'abbé Armand Chaussé, Louis Franceur, un « Comité de propagande canadienne-française en France ». Presque tous ces propagandistes sont disparus. Mais nous sommes allés à peu près dans tous les milieux et pour en rapporter des constatations unanimes. Pour ma part, grâce à l'obligeance de René Bazin, j'allai présenter un simple résumé de notre histoire aux publicistes chrétiens, élite des écrivains et artistes catholiques de France. Mes auditeurs publièrent en brochure « *La France d'Outre-mer* » pour « l'effet intense » qu'avait produit la causerie. Entre autres faits déconcertants, je n'ai pas oublié, non plus, la question que me posait un jour, sur la superficie du

Canada, un petit noble de Bretagne. Il se disait descendant des Châteaubriand et pour me bien prouver sa filiation nobiliaire, il me récita, très exactement, au surplus, les premières lignes de la description des Chutes de Niagara par l'ancêtre. Mais comme j'hésitais et cherchais un chiffre aussi précis que possible, mon interlocuteur me tendit cette perche : « Une superficie à peu près comme celle de la Suisse... ? » Un exemple, entre cent autres, je le veux bien, mais qu'on pourrait multiplier à l'infini. Au surplus, le dirai-je, qu'y a-t-il de criminel ou de si inconcevable en ces ignorances ou oublis ? Pour s'excuser, mon gentilhomme breton me fit l'aveu candide qu'au Lycée, le jour venu de la leçon de géographie sur le Canada, le professeur disait tout bonnement : « Passez ». Après 1760, le Canada et la France ont suivi des voies différentes. Le lien politique, qui en a affaibli bien d'autres, s'était rompu. Avant de parler trop vite de « légende », M. Lanctôt aura pu faire attention à l'enthousiasme qui, lors de la visite de la *Capricieuse*, fit s'emballer la population québécoise. Il n'est pas coutume que l'on s'adonne à si naïf délire entre parents qui se sont quittés de la veille. Les Français nous ont longtemps ignorés. Du reste, pendant ce temps-là, que savions-nous nous-mêmes de la France ? Dans cinquante ans, que saura la France de ses colonies d'Extrême-Orient, aujourd'hui perdues, telles que la Cochinchine ? Que sait la masse des Canadiens français des minorités françaises parties du vieux Québec, comme autant de colonies, mais pourtant rattachées à la terre natale par l'association politique ?

Serait-il si fantaisiste de soutenir également la double thèse au sujet de l'isolement intellectuel du Canada français après la conquête ? M. Lanctôt prétend que la légende de l'isolement se serait appuyée « sur la délicieuse, mais fantaisiste anecdote de l'unique grammaire de l'externat trifluvien, dont seule la maîtresse pouvait tourner les pages ». M. Lanctôt a écrit ces lignes, je présume, avec un sourire et, sans doute, pour se prouver à lui-même qu'il garde d'abondantes réserves d'humour. Il sait fort bien que la légende de l'isolement, si légende il y a, a d'autres et de plus graves fondements. 1760 a tout de même changé quelque chose au Canada. De colonie française, un pays ne devient pas subitement colonie britannique sans que rien ne soit changé à son alimentation intellectuelle. Surtout, si entre l'ancienne et la nouvelle métropole sévit, pendant longtemps, un rigide protectionnisme commercial. Sans doute, il y a isolement et isolement. Beaucoup d'historiens ont-ils jamais parlé d'un isolement absolu ? Celui qui écrit ces lignes, si on lui permet encore de se citer, a rappelé, en 1921, dans son *Vers l'Emancipation* (p. 262), bien avant M. Lanctôt, le va-et-vient entre la Nouvelle-

France et l'ancienne, au lendemain de la conquête : retour au Canada de jeunes officiers et autres, passage en France de Canadiens pour règlement d'affaires personnelles. M. Lanctot s'est donné le rôle d'un redresseur d'erreurs ou de faussetés historiques. Quelques-uns de ses ouvrages en font foi : *Faussaires et faussetés en histoire . . . Filles de joie ou Filles de roi . . . Une Nouvelle-France inconnue*. Ouvrages qui ont rendu d'incontestables services. Le métier de redresseur ou de chasseur de torts dans les fourrés de l'histoire est lucratif, je dirais même facile. Ce n'est pas le gibier qui manque. Où est l'historien qu'on ne saurait piéger, — ou si l'on préfère une autre image — où est l'œuvre historique que, pour méprises, imprécisions ou interprétations de faits discutables, on ne pourrait écheniller ? M. Thomas Chapais que j'avais contredit en l'une de ses opinions, m'écrivait modestement : « Je crois qu'en histoire il y a souvent place pour deux opinions. » Un jour, à Paris, Georges Goyau me parlait, d'un ton amusé, d'un jeune abbé du grand Séminaire d'Orléans, spécialisé sur le cas Dupanloup, qui ne cessait de lui envoyer des rectifications de sa grande *Histoire religieuse de la France* (Collection Hanotaux). M. Lanctot lui-même, pour démontrer l'entrée relativement facile des livres de France au Canada après la conquête, en appelle à l'histoire des Ursulines de Québec. Dès 1764, écrit-il, dans *France-Amérique Magazine*, les Ursulines « recevaient un premier lot de livres des Ursulines de Paris ». Les Ursulines de Paris ont bien envoyé un lot de livres à leurs Sœurs de Québec. Le colis s'est-il jamais rendu à destination ? En effet, à la page 219-220 de *Les Ursulines de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours*, tome III, on lit cet extrait d'une lettre de la dépositaire générale en 1764 : « Je ne puis vous dépeindre l'allégresse qui se répandit parmi nos sœurs, à la nouvelle qu'il nous venait des livres par M. de Montgolfier à qui M. de Villars me marquait les avoir remis ; mais l'arrivée de ce Monsieur eut bientôt tempéré notre joie. » Là-dessus, l'historienne nous renvoie à une note au bas de la page 220 qui contient ce passage, extrait de l'Histoire manuscrite du Séminaire : « En 1763, les MM. du Séminaire avaient demandé un certain nombre de livres et espéraient les recevoir par M. de Montgolfier ; mais ce Monsieur, informé en Angleterre que ces objets étaient de contrebande, ne voulut pas se mêler de les faire passer en Canada. » La note ajoute bien qu'« un libraire de Paris, qui avait un correspondant à Londres, en fit passer dans cette dernière ville, d'où ils vinrent sans difficulté à Québec ». Mais il n'est pas dit qu'il s'agit de cet envoi de 1764.

Métier payant, ai-je dit, que celui de chasseur d'erreurs historiques. Encore faut-il ne pas prendre une ombre pour un

gibier. S'il s'agit d'une assertion ou d'un jugement d'historien, les bonnes règles de la discussion ou de la chasse exigent, si nous ne faisons erreur, qu'en redressant le jugement ou l'assertion, on donne crédit au coupable des corrections qu'après coup il se sera lui-même administrées. Question semble-t-il, d'élémentaire justice. Or, parmi les historiens qui auraient contribué à répandre la légende de l'abandon du Canada par la France et de l'isolement intellectuel de l'ancienne colonie française après 1760, M. Lanctôt en cite deux :

Ainsi, Joseph-Edmond Roy écrira en 1911 :  
 « Relations intellectuelles, relations de famille, relations de commerce, tout avait été interrompu brusquement. » Prenant la suite, l'abbé Lionel Groulx enchaînera, en 1926, affirmant que la conquête fut suivie de « la complète suppression de nos relations avec la France ».

Un point, c'est tout. Et l'on laisse le lecteur avec l'impression d'un jugement catégorique jamais réformé. J'ignore où M. Lanctôt a pris ce texte de 1926 qu'il m'attribue. Je confesse avoir commis, non pas peut-être en 1926, mais, en 1920, dans mes *Lendemain de conquête*, (p. 199), cette phrase véritablement excessive : « La complète suppression de nos rapports avec la France allait nous isoler des grands courants intellectuels ». J'ai admis toutefois, dès ce temps-là, (voir *ibidem*, p. 194-195), l'importation possible de livres par l'intermédiaire de libraires français ayant correspondant à Londres. J'ai noté de même la possibilité d'achat à Québec d'alphabets chez Jacques Jorand, de la rue des Carrières.

D'ailleurs, ces mêmes expressions trop absolues, je n'ai pas été lent à les corriger. Bien avant 1956, je disais ce qu'il fallait entendre par « rupture avec la France » et même, dès lors, je ramenais à sa véritable portée la venue de la *Capricieuse*. On n'aura qu'à référer à la deuxième série de *Notre Maître le Passé*. Dans une conférence sur les « Idées religieuses de Papineau », conférence prononcée, pour la première fois en 1934, je m'exprimais ainsi :

A propos de nos relations intellectuelles avec la France, au lendemain de 1760, il nous arrive de parler de rupture. Rien ne serait plus faux que d'entendre par là une rupture soudaine et absolue avec la pensée française. Faut-il vraiment nous reporter jusqu'à la date classique de 1855 et jusqu'à l'apparition de la *Capricieuse* sous le cap de Québec, pour fixer la reprise du contact intellectuel avec le

vieux pays de nos origines ? Les idées n'ont pas coutume d'attendre les missions officielles. Elles ne voyagent point qu'en frégate ou en cuirassé.

A vrai dire, les livres français ne cessèrent jamais complètement d'entrer au Canada. A défaut d'un commerce régulier de librairie, les livres de France voyagèrent au fond des malles, presque en contrebande, emportés par des jeunes gens partis faire leurs études outre-mer ou par d'autres de retour d'une promenade chez les parents émigrés. Dès 1764, Germain Langlois établissait à Québec une bibliothèque circulante de plusieurs centaines de volumes tant anglais que français.

Encore dans la même conférence, j'observe que, vers la fin du dix-huitième siècle, non seulement les livres, mais les journaux de France pénètrent au Canada. Et jusqu'à cette époque les voyages en France ne laissent pas de continuer :

D'ailleurs, les livres ne sont pas seuls à répandre ici le poison du dix-huitième siècle français. Les journaux de France et les moins recommandables pénètrent au Canada. En l'année 1789, M. Brassier, du Séminaire de Montréal, se plaint à l'évêque de Québec que les « Gazettes d'Europe influent beaucoup sur l'esprit des citoyens de Montréal. » « Ils prêchent partout la liberté et l'indépendance », écrit le vénérable sulpicien ; « Messieurs nos marguilliers veulent aujourd'hui gouverner l'Eglise, non seulement pour le temporel, mais pour le spirituel ».

Puis, il faut compter avec les voyages aux vieux pays qui, pour leur part, contribuent à la contamination. Dès 1771, M. l'abbé Montgolfier écrit de Montréal à l'évêque de Québec : « Nous avons un grand nombre de francmaçons dans cette ville ; il y en avait quelques-uns, mais en petit nombre, et cachés, sous le gouvernement français. Plusieurs de nos négociants ayant passé en France au temps de la révolution, pour arranger leurs affaires, s'y sont laissé séduire. » A Québec, en 1787, un jeune Canadien, arrivé de France, ouvre un théâtre très fréquenté par la bonne compagnie et où l'on joue les comédies françaises à la mode. Tel est l'engouement général pour les amusements de société qu'au témoignage de l'annaliste des Ursulines, « dès qu'elles ont

fait leur première communion, elles (les petites demoiselles canadiennes) sont retirées de nos classes pour être produites dans les assemblées et aux comédies.

Sur cette question de « l'isolement intellectuel » du Canada après 1760, je me suis, au reste, expliqué de façon encore plus précise, et même avant 1934, dans l'enseignement français au Canada, tome 1, p. 53-56 de la 2<sup>e</sup> édition, ouvrage d'abord paru en 1931. Je reproduis ici ce texte. Le texte est un peu long. Mais nous vivons dans un pays où l'on oublie facilement ses lectures d'hier et où des chercheurs se donnent volontiers le goût de redécouvrir l'histoire. Il y a là un fait historique qu'il convient au surplus de cerner de nouveau :

Qui n'a lu, avec beaucoup d'émotion, l'histoire de cette vieille grammaire française de l'externat des Ursulines des Trois-Rivières, grammaire unique et d'âge centenaire, presque enchâssée sur un lutrin au milieu de la classe, et, devant laquelle chaque élève pouvait aller à son tour apprendre la leçon, mais avec défense de toucher au livre vénéré et fragile, le droit de tourner les pages n'appartenant qu'à la maîtresse ? Voilà un trait, se dit-on, auquel ne manque ni la couleur romantique, ni peut-être romanesque. Mais y entre-t-il tant de fiction ? On ne saurait nier l'entrée au pays de livres français, et voire de manuels scolaires, dès les premières années du régime anglais. Dans la Gazette de Québec du 11 juillet 1765, Jacques Jorand, de la rue des Carrières, près du jardin du Château Saint-Louis, offre en vente des alphabets (ou A B C) français complets. Jorand se donne même pour libraire grossiste, prêt à faire des conditions spéciales « à ceux qui en prendraient une quantité considérable pour revendre ». En octobre 1781, James Tanswell s'annonce également en qualité de libraire grossiste et détaillant, et puisque Tanswell est instituteur, l'on peut présumer qu'il vend des manuels scolaires. Au reste, que les nouveaux négociants accourus d'Angleterre ou des colonies voisines, flairant ici un assez vaste marché pour le livre français, aient essayé de l'y importer, rien que de vraisemblable. Mais existe-t-il un commerce régulier et facile de librairie française qui fasse, du manuel scolaire, un article abondant et de prix abordable ? Et d'abord, ce commerce pouvait-il exister quand les rigueurs du « pacte colonial » interdisent

à la colonie toutes relations commerciales avec son ancienne métropole et que, depuis 1701, l'Angleterre et la France rivalisent à qui se hérissera, l'une contre l'autre, du protectionnisme le plus rigide ? Dans l'ardeur des représailles, les deux pays y accumulent les superfluités. Le gouvernement français inscrira, par exemple, des droits à l'entrée de la laine et de chevaux d'Angleterre, quand, déjà, dans leur pays d'origine, la sortie de ces articles est sévèrement prohibée. En 1713, dans leurs délibérations d'Utrecht, les diplomates essaieront bien d'abaisser quelque peu ces barrières hautaines. Mais l'opinion ameutée imposera presque aussitôt au parlement du Royaume-Uni, la révocation du nouveau traité commercial. Ce farouche protectionnisme n'admettra de tempéraments que plus d'un quart de siècle après la conquête du Canada, avec le traité de Eden en 1786. Mais ce traité qui profite beaucoup à l'industrie anglaise, ne profite qu'aux denrées agricoles françaises, et encore fort médiocrement. Il n'est d'ailleurs que de se rappeler les périodes de guerre ou d'hostilité entre la France et l'Angleterre à cette époque, périodes longues et presque consécutives : période des guerres de la révolution américaine, période des guerres de la révolution française, période des guerres napoléoniennes. Et voilà qui fait apercevoir, et pour plus d'un demi-siècle après la conquête de 1760, la difficulté des échanges commerciaux entre les deux pays. Entre temps, il est vrai, un formidable commerce de contrebande se donne beau jeu d'un bord à l'autre de la Manche. L'un des buts du traité de 1786 sera de faire cesser l'anormal état de choses. Mais il s'agit là d'un commerce de grands risques qui ne peut viser que les grands profits. Et la conclusion de tout ceci, c'est que le manuel scolaire, déjà coûteux sous l'ancien régime, ne le reste pas moins en de pareilles conditions de commerce. Il faut compter, en outre, avec le fret océanique, les droits d'entrée, les frais de poste, qui équivalent à des taux ou à des droits prohibitifs.

Les textes abondent au surplus qui établissent la rareté, l'extrême pénurie des livres d'école. En 1763, les Ursulines de Québec se voient sur le point de renvoyer un certain nombre de leurs élèves externes, faute de livres. Quatorze ans plus tard, elles



avoueront encore que le manque de « ces articles » les « fait gémir depuis longtemps ». Un pasteur protestant, le Rév. R.R. Burrage, « Maître de l'École Royale de Grammaire à Québec », affirme, en 1824, devant un comité d'enquête de l'Assemblée législative du Bas-Canada, « que les écoles de campagne ont été jusqu'à présent mal pourvues de livres ». Nous dirons plus loin à quels procédés de misère ont eu recours, vers 1822, la « Société d'éducation » du district de Québec pour épargner aux enfants l'achat de livres et autres articles scolaires. Vers 1836 il arrive que l'on se serve, en guise de lecture, dans les écoles de la province, du journal *La Minerve*. Un voyageur de cette époque prétend avoir vu de pauvres enfants paraître à l'examen public, tenant en leurs mains des « fragments de livres », qu'ils se passaient les uns aux autres; quelques heureux possédaient seuls des feuilles de papier pour écrire. En 1838, Arthur Buller, un des suivants de Durham, soutient que beaucoup d'enfants vont en classe les mains vides.

On dira, peut-être, que, trop gâtés par le régime de la gratuité scolaire, les paysans canadiens ne surent point s'imposer, pour l'instruction de leurs enfants, le moindre sacrifice d'argent. Ou encore, demanderont les sages à qui la sagesse coûte bon marché, ces manuels si rares ou si chers, que ne les fabriquait-on au pays? A la vérité, on s'y mit et d'assez bonne heure. Le 2 octobre 1791, James Tanswell, instituteur à Québec, annonce « la publication d'une grammaire, syntaxe et exercices pour faciliter aux Canadiens la connaissance de l'Anglais » et aussi la publication d'un petit traité d'arithmétique en français. Le 26 mars 1795, le même journal annonce encore comme « récemment publiée et à vendre à l'Imprimerie une nouvelle édition des Alphabets François et Latins ». Pour ne point faire davantage, les bonnes raisons apparemment ne manquèrent point. Ne fabrique pas qui veut un manuel scolaire, des aptitudes pédagogiques y étant généralement requises. Il y fallait, en outre, des capitaux. Et ces capitaux, qui donc, des imprimeurs ou rédacteurs de manuels, les eût risqués, en l'absence de toute protection légale de la propriété littéraire? Que l'obstacle à vaincre soit ici plus qu'ordinaire, rien ne le

prouve mieux que le manque de manuels à tous les degrés de l'enseignement. La leçon de tous, apprise devant l'unique grammaire enchâssée sur un lutrin, est, certes, un trait émouvant. Nous aurons à raconter, dans notre chapitre sur l'enseignement secondaire, les corvées formidables que s'imposèrent écoliers et professeurs des collèges pour se fabriquer des copies manuscrites de manuels, d'auteurs français, grecs et latins. A qui fera-t-on croire que ces maîtres et ces collégiens aient choisi de s'imposer d'aussi ingrates besognes, pour la seule économie de quelques sous ? Les manuels scolaires ne sont pas, au reste, les seuls livres qui soient d'acquisition difficile. Il y eut toute une époque, en notre passé où un imprimé français prenait la valeur des vénérables manuscrits d'avant la Renaissance. Louis Moquin, écolier du Séminaire de Québec, accomplit cet exploit d'apprendre par cœur le *Discours sur l'Histoire universelle*, parce qu'il n'a pu s'en procurer un exemplaire dans les boutiques de Québec. Et c'est au souvenir des misères intellectuelles de sa génération qu'Etienne Parent disait vers 1850 : « Je ne suis pas encore bien avancé en âge, mais j'ai vu le temps où l'arrivée dans notre bonne ville de Québec, d'un ouvrage français contemporain, était presque un événement ; et bienheureux s'estimait qui pouvait en avoir la lecture. Je pourrais vous citer de mes amis de jeunesse qui ont copié à la main des ouvrages français, qu'on ne pouvait se procurer qu'à un prix exorbitant. »

Voilà donc à quoi se réduirait certaine collaboration à la « double légende » de l'abandon du Canada par la France et de l'isolement intellectuel du Canada français après 1760.

Lionel GROULX, ptre